

VOUS SOUHAITEZ SAVOIR SI
VOTRE PROJET
PEUT ÊTRE SOUTENU ?



Contactez le GAL Moselle Sud

une équipe est à votre disposition pour vous aider
dans le montage de votre projet et pour vous accompagner
dans votre recherche de financements :

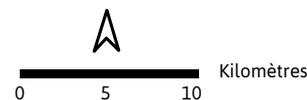
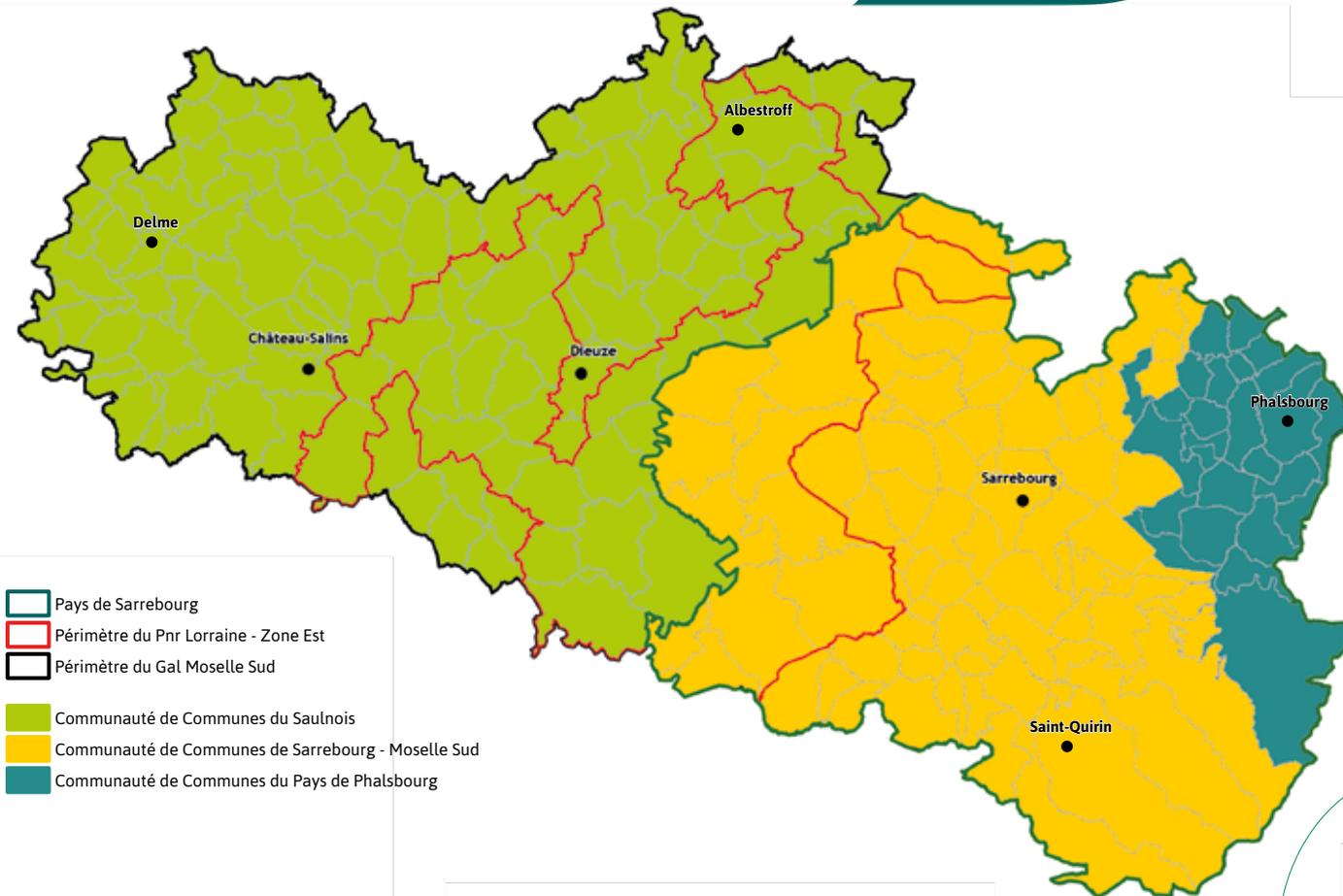
GAL Moselle Sud
Salle des fêtes
Place du marché
57400 SARREBOURG

 **JULIE DI CHIARA**
Animatrice du programme Leader
03 83 84 25 34 ou 06 08 74 43 49
julie.dichiara@pnr-lorraine.com

 **CLAUDIE ARGANT**
Gestionnaire du programme Leader
03 87 03 69 60
galmosellesud@wanadoo.fr

Crédits photos : Fotolia et Navig'France - Illustrations : Istock.

TERRITOIRE DU GAL MOSELLE SUD



VOUS AVEZ UN PROJET TOURISTIQUE ?
L'Europe vous accompagne et vous finance !



Programme LEADER
2014-2020



Réalisation : Pnr Lorraine, octobre 2016 • Source : Pnr Lorraine
Données issues du protocole MEDAD - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
©IGN BD Carto® - RGE - Licence Etendue N° 9877/IGN /MEDAD 2008



LEADER est un programme européen qui soutient le développement économique dans les territoires ruraux grâce à l'attribution d'aides financières à des porteurs de projets locaux.

POUR QUI ?

Associations, entreprises, collectivités, habitants, exploitants agricoles, artisans...
Tous les porteurs de projets privés et publics situés sur le territoire du GAL peuvent déposer une demande de subvention.



1 
J'ai une **idée !**

2 
Je **contacte** l'animateur Leader

3 
Il **m'accompagne** techniquement dans l'élaboration de mon projet, dans la recherche de financements et sur mes dossiers de demande de subvention

QUI DÉCIDE ?

C'est le comité de programmation, instance décisionnelle du programme LEADER, qui sélectionne les projets et octroie les subventions.

6 
Le comité de programmation donne son **avis final** sur mon projet et m'attribue une note qui définit le montant de ma subvention

5 
Je **constitue mon dossier** de demande de subvention. Il est instruit par le GAL

4 
Je **présente mon projet** aux membres du comité de programmation qui me posent des questions et font des préconisations pour que celui-ci s'inscrive bien dans les objectifs du programme Leader

IL EST COMPOSÉ À

45%	55%
de représentants publics du territoire	d'acteurs socio-professionnels

Il se réunit 3 fois par an pour examiner les projets déposés.

7 
Je **signe la convention** de financement avec le GAL et la Région Grand Est

8 
Je réalise mon projet et j'**envoie** ensuite mes factures au GAL pour constituer ma demande de paiement

9 
Mon dossier est instruit et contrôlé par le GAL, l'animateur LEADER vient voir mon projet sur place et **les aides me sont versées.**

COMMENT SONT SÉLECTIONNÉS LES PROJETS ?

Le comité de programmation analyse les projets sur la base des critères suivants :

-  Lien avec la stratégie du GAL Moselle Sud
-  Développement durable
-  Mise en réseau des acteurs
-  Innovation
-  Viabilité technique et économique